

Qu'est-ce que l'ARENH ?

L'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) impose à EDF de céder un volume de nucléaire à ses concurrents à prix coûtant. Le volume a été fixé à 100 TWh jusqu'à 2022, ce qui devait correspondre à la part de fourniture en « base » des clients des fournisseurs alternatifs. Le prix coûtant a été évalué en 2012 à 42 €/MWh et jamais réévalué depuis. Les fournisseurs ont le choix d'acheter sur le marché si le prix est moins cher. Ce mécanisme, prévu pour s'éteindre en 2025, devait favoriser l'émergence d'une concurrence sur la fourniture mais aussi sur la production, ce qui ne s'est pas produit (et on voit mal comment il aurait pu en être autrement).

En 2022, l'Etat a demandé de livrer un volume supplémentaire de 20 TWh pour modérer les hausses tarifaires. Il était envisagé par le gouvernement un réhaussement à 150 TWh d'ici 2023 mais les syndicats majoritaires d'EDF s'y sont opposés Et les députés, incités par EDF et les syndicats majoritaires ont voté cet été une revalorisation à 49,5 €/MWh du prix de l'ARENH.

Effets de l'ARENH sur la facture des consommateurs

Le Tarif réglementé de vente (TRV) est calculé à partir du coût d'approvisionnement d'un fournisseur ne disposant pas de moyen de production, donc en partie à l'ARENH et en partie sur les marchés. C'est aberrant mais c'est hélas la loi ! **L'augmentation du volume d'ARENH**, en baissant le coût d'approvisionnement des fournisseurs, **conduit donc mécaniquement à une baisse du tarif réglementé de vente**. Même si le procédé est une fois de plus complètement tordu, c'est d'ailleurs principalement par une mesure de hausse du volume d'ARENH que la hausse du TRV a été contenue en 2022 à 4% au lieu des 35% TTC calculé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Plus généralement, pour les consommateurs qui ne bénéficiaient pas du TRV, les fournisseurs sont obligés légalement de reporter la baisse de coût d'approvisionnement induite par l'ARENH sur la facture de leurs clients : normalement, ce ne sont donc pas eux mais les consommateurs qui en bénéficient. Au bémol près que, comme tous les mécanismes inutilement complexes du marché, ils sont très difficiles à contrôler de l'aveu même de la CRE et les contournements sont nombreux... d'où l'intérêt de revenir à un système simple, lisible et efficace.

De même, sauf contournement des règles, la hausse de l'ARENH de 42 à 49,5 €/MWh ne va pas être supportée par les fournisseurs, mais par les consommateurs, mécaniquement. Pas sûr, donc, qu'il faille s'en réjouir, d'autant plus que l'on peut rester moins affirmatifs qu'EDF et l'intersyndicale sur le véritable coût du nucléaire historique, puisqu'aucun document public ne détaille les hypothèses qui déterminent ces 49,5€/MWh (pas plus que les 42€/MWh d'ailleurs).

Quel est le juste prix de l'ARENH ?

EDF et les syndicats majoritaires ont fait valoir que le prix de l'ARENH (42€/MWh) était largement sous-évalué et avait pesé lourdement sur les finances d'EDF. La Cour des comptes, dans un rapport récent, estimait au contraire que « *sur la période 2011-2021 prise dans son ensemble, les revenus du parc nucléaire historique ont bien couvert ses coûts complets, les dépassant même de l'ordre de 1,75 Md€* ».

Ce coût n'a pas été réévalué depuis 2011. Or il augmente, en particulier du fait de la baisse de production, puisque la majeure partie des coûts du nucléaire sont fixes, c'est-à-dire indépendants du volume d'électricité produite : donc ces coûts se répartissent aujourd'hui sur moins de kWh. Mais la première revendication devrait être de faire cesser l'opacité sur ces coûts, pas de prendre pour argent comptant un chiffre non étayé.

L'ARENH comporte en revanche un problème majeur qui n'a toujours pas été corrigé et ne dépend pas de son prix : quand les prix de marché sont bas, les fournisseurs peuvent acheter sur le marché et EDF vend alors à perte. C'est ce qui s'est passé entre 2016 et 2018.

Effets de l'ARENH sur les comptes d'EDF

EDF est-elle « spoliée », bradée, mise en danger par les 20 TWh supplémentaires d'ARENH imposés par l'Etat comme l'avancent certains ? Il est indéniable que la mesure gouvernementale consistant à imposer à EDF d'augmenter de 20 TWh le volume d'ARENH mis à disposition de ses concurrents est ubuesque car non anticipée. **Ces 20 TWh diffèrent en effet d'une augmentation planifiée du volume d'ARENH, puisqu'elle intervient pour une période où EDF a déjà vendu toute son électricité**, conformément à la politique de couverture qui lui est imposée.

Plus clairement, le gouvernement a demandé à EDF d'acheter sur les marchés, puis finalement à un cours fixé à 257€, un volume de 20 TWh pour le revendre à ses concurrents à 46€. **En clair, il a demandé à EDF de faire un chèque de 211 €/MWh pour un volume de 20 TWh, soit un coût d'environ 4 Md€** (20 TWh * 211 €/MWh). Cela aurait été plus simple de le dire (ou encore de subventionner directement le kWh vendu). Mais ce chèque, normalement, doit être reversé aux consommateurs.

Il est vrai que ces 4 Md€ vont être prélevés sur les résultats d'EDF, mais l'entreprise a bénéficié des hausses de prix de marché l'an dernier, affichant de bons résultats en 2021 (sans que cela ne bénéficie aux salariés) et l'Etat a recapitalisé l'entreprise en début d'année (3,1 Md€ de recapitalisation dont 2,7 Md€ apportés par l'Etat).

Et il ne faudrait pas mettre toutes les difficultés d'EDF sur le compte de ce surplus d'ARENH : **EDF a dû faire face à bien d'autres difficultés**, en particulier la très faible disponibilité du parc nucléaire particulièrement coûteuse dans une période de prix de marché très élevés, mais également les dérives sans fin de l'EPR de Flamanville et des opérations coûteuses à l'international.

L'augmentation du volume l'ARENH est-elle légale ?

Dans son communiqué, l'intersyndicale s'inquiète de la « *compatibilité de l'augmentation du volume d'ARENH à 120 TWh en 2022 avec le droit communautaire des aides d'État et avec la liberté d'entreprendre* » : la bonne voie est-elle vraiment de respecter les textes communautaires qui cassent le service public et une « liberté d'entreprendre » qui n'a pas sa place dans l'exploitation du système électrique ?

Combattre l'ARENH, est-ce combattre le marché ?

On ne peut que constater que les pays qui n'ont pas mis en place l'ARENH ne s'en sortent pas mieux, au contraire : la France est l'un des pays où la flambée des factures d'électricité est la plus contenue, parce qu'elles sont moins indexées au prix de marché qu'ailleurs. Et les difficultés en France ont commencé bien avant la mise en place de l'ARENH, dès la mise en place de la concurrence et du marché, en fait. L'ARENH est une des nombreuses rustines mises pour faire tenir coûte que coûte un marché malade à la base. Mais ce n'est qu'une rustine, ce n'est pas sur elle qu'il faut taper !